



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 368

Conduite et pilotage de la transformation et de la
fonction publiques



2024

PROGRAMME 368
**Conduite et pilotage de la transformation et
de la fonction publiques**

MINISTRE CONCERNÉ : STANISLAS GUERINI, MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 Présentation stratégique

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'accélère et s'accompagne, en 2024, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

1/ Le pilotage de la politique de transformation de la fonction publique

En qualité de DRH de l'État et par application du décret du 22 décembre 2016, modifié par le décret du 23 novembre 2022 rénovant les instruments de pilotage de la politique des ressources humaines, la **direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)** est garante de la cohérence de la politique des ressources humaines dans les administrations publiques dont elle définit les orientations générales, elle anime le dialogue social interministériel et inter-fonctions publiques, et assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des grands chantiers de transformation RH interministériels et inter-fonctions publiques. Elle élabore et coordonne les règles générales applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public, intervenant en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) ou la direction générale de l'offre de soins (DGOS), lorsque ces cadres juridiques concernent les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

L'action de la DGAFP couvre l'ensemble des politiques conduites en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale est inscrit dans le programme 148 « Fonction publique ».

En 2024, la DGAFP poursuivra la mise en œuvre de la **réforme des rémunérations et des carrières** annoncée par le Président de la République et conduite par le ministre de la transformation et de la fonction publiques, ainsi que les **chantiers relatifs à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), à la mise en œuvre du plan santé au travail ou à la codification (partie réglementaire du code général de la fonction publique)**.

2/ Des étapes clés dans la transformation numérique de la fonction RH

La transformation numérique de la fonction RH, portée par le **centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, de leurs établissements publics et à ses directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

L'année 2024 sera clé dans la mise en œuvre de la **feuille de route de la stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État** établie entre la DGAFP, les ministères et le CISIRH pour la période 2023-2027.

Le CISIRH a anticipé sa prise en compte dans sa trajectoire de développement, de déploiement et d'exploitation de systèmes d'information RH. Les projets engagés et mis en production, dont les deux grands projets informatiques - l'outil interministériel de gestion des ressources humaines (RenoIRH) et la déclaration sociale nominative (DSN) - sont confortés pour les prochaines années. L'extension de périmètre auprès de nouveaux partenaires est déjà inscrite dans les calendriers de conception et de déploiement du service :

- Le **SIRH interministériel** gère plus de 400 000 agents de l'État depuis la fin de l'année 2022, en ayant intégré les personnels non enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et ceux d'une dizaine d'établissements publics (notamment les établissements publics du ministère des Armées). L'élargissement du périmètre du SIRH interministériel se poursuivra en 2024 et 2025 avec l'arrivée de 55 000 agents non enseignants supplémentaires du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et plusieurs milliers d'agents d'établissements publics comme le CNED, le CNOUS et les CROUS.
- Le **concentrateur-traducteur de la DSN** permet depuis le 1^{er} janvier 2022 à l'État employeur de remplir ses obligations légales en matière de déclaration sociale et fiscale au format DSN pour ses 2 millions d'agents payés par les applications de la DGFIP, même si d'importantes évolutions restent à mener pour que l'État réponde totalement à la norme fixée en la matière, et notamment au 1^{er} janvier 2025, la prise en compte de la réforme relative à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de l'État.

Les **autres travaux réalisés en 2024** concerneront de nouveaux modules pour le SIRH interministériel (indemnitaire, déconcentration de la gestion des personnels, formation), la généralisation du module d'évaluation professionnelle « Estève » (DGFIP, militaires, magistrats) et du système d'information dédié au suivi des compétences des agents « SI compétences ». Les moyens du CISIRH prennent également en compte les impacts des réformes statutaires en cours dans les SIRH ainsi que la réforme de l'organisation de l'administration territoriale de l'État avec la mise à disposition d'un infocentre dédié aux secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles, sur la période 2023 - 2024.

Pour mener à bien ces travaux, le CISIRH, dont les effectifs sont stabilisés sur la période 2024-2026, établira au sein de son instance de gouvernance, qui réunit autour de son directeur les représentants des directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que trois DRH ministériels, son plan de charge pouvant en tant que de besoin prioriser des projets, y compris ceux que les ministères partenaires sont prêts à transférer au CISIRH. Cette modalité est prévue dans le nouveau modèle économique du service mis en place à l'occasion de la signature en 2022 du premier **contrat d'objectifs et de moyens** du service par les trois directions de rattachement (DGAFP, DGFIP et DB) et le secrétariat général des ministères économiques et financiers,

3/ Le renforcement des grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

La **direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** assure la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'objectif : une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont 4 missions principales :

- assurer la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire ;
- coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers ;
- porter, avec ses partenaires interministériels, l'innovation, le développement des compétences, la transformation des organisations, des pratiques managériales et de la gestion publique ;
- accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes de consultants internes et d'experts, ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

La DITP est en charge du déploiement du programme de transformation défini par le comité interministériel de la transformation publique.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme	n°	Présentation stratégique
368		

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », qui incarne la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

Dans la continuité des actions entreprises en 2023, les moyens humains dévolus à la DITP sont renforcés en 2024 pour **constituer une capacité de conseil interne** permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil, **renforcer la capacité de pilotage des politiques prioritaires du gouvernement** et poursuivre leur modernisation.

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance du programme attachés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
368

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)		33 731 563 33 074 400	0 0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)		10 404 239 15 291 348	0 0
03 – Renouveau démocratique		260 300 0	0 0
Totaux		44 396 102 48 365 748	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)		33 731 563 33 074 400	0 0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)		10 404 239 15 291 348	0 0
03 – Renouveau démocratique		260 300 0	0 0
Totaux		44 396 102 48 365 748	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	44 396 102 48 365 748 50 364 879 50 709 968		44 396 102 48 365 748 50 364 879 50 709 968	
Totaux	44 396 102 48 365 748 50 364 879 50 709 968		44 396 102 48 365 748 50 364 879 50 709 968	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	44 396 102 48 365 748		44 396 102 48 365 748	
21 – Rémunérations d'activité	30 472 170 33 384 811		30 472 170 33 384 811	
22 – Cotisations et contributions sociales	13 715 542 14 459 204		13 715 542 14 459 204	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	208 390 521 733		208 390 521 733	
Totaux	44 396 102 48 365 748		44 396 102 48 365 748	

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° Justification au premier euro
368

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 074 400	0	33 074 400	33 074 400	0	33 074 400
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	15 291 348	0	15 291 348	15 291 348	0	15 291 348
03 – Renouveau démocratique	0	0	0	0	0	0
Total	48 365 748	0	48 365 748	48 365 748	0	48 365 748

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024		dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
						(5) = 6-1-2-3-4	(6)		
1124 - Catégorie A+	84,00	0,00	0,00	0,00	+17,91	+6,45	+11,45	101,91	
1125 - Catégorie A	334,00	0,00	0,00	-0,31	+35,39	+14,31	+21,08	369,08	
1126 - Catégorie B	30,00	0,00	0,00	+10,00	-8,99	-3,76	-5,23	31,01	
1127 - Catégorie C	22,00	0,00	0,00	-10,00	0,00	0,00	0,00	12,00	
Total	470,00	0,00	0,00	-0,31	+44,31	+17,00	+27,30	514,00	

Pour 2024, le plafond d'emplois du programme s'élève à 514 ETPT, dont 19,8 % d'agents de catégorie A+, 71,8 % de catégorie A, 6,0 % de catégorie B et 2,3 % de catégorie C.

Le plafond d'emplois a été construit sur les hypothèses suivantes :

- l'extension en année pleine du schéma d'emplois prévisionnel de 2023 qui s'établit à 17 ETPT ;
- la création de 27 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, aux 48 créations en ETP du PLF 2024.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	15,00	0,00	6,04	35,00	31,00	6,09	+20,00
Catégorie A	54,00	2,00	6,04	91,00	63,00	6,09	+37,00
Catégorie B	12,00	1,00	6,04	3,00	0,00	6,10	-9,00
Catégorie C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	81,00	3,00		129,00	94,00		+48,00

Le schéma d'emplois traduit une hausse des emplois de +48 ETP.

Pour l'année 2024, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	0	2	1	0	3
Autres départs définitifs	2	27	8	0	37
Autres départs	13	25	3	0	41
Total des sorties	15	54	12	0	81

Toutes catégories confondues, 81 sorties sont prévues, dont 3 au titre des départs à la retraite et 37 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations, décès, démissions, licenciements ainsi qu'aux fins de contrat.

Les 41 autres sorties sont des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et en disponibilité.

Les dates moyennes de sorties sont estimées comme intervenant au mois de juin pour les l'ensemble des agents de catégories A+, A, B et C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	31	63	0	0	94
Autres entrées	4	28	3	0	35
Total des entrées	35	91	3	0	129

Toutes catégories confondues, 129 entrées sont prévues, dont 94 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 35, sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrées sont estimées comme intervenant au mois de juin pour l'ensemble des agents de catégories A+, A, B et C.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° Justification au premier euro
368

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	321,00	349,20	0,00	0,00	-0,31	+28,50	+12,70	+15,80
Services régionaux	0,00	11,50	0,00	0,00	0,00	+11,50	0,00	+11,50
Autres	149,00	153,30	0,00	0,00	0,00	+4,30	+4,30	0,00
Total	470,00	514,00	0,00	0,00	-0,31	+44,30	+17,00	+27,30

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+28,00	341,00
Services régionaux	+20,00	20,00
Autres	0,00	150,00
Total	+48,00	511,00

Les emplois positionnés en services régionaux (20 ETP en 2024 correspondant à 11,5 ETPT) permettront de renforcer les capacités de conseil dans les territoires, en renforçant les effectifs des laboratoires d'innovation territoriale placés auprès des préfets de région.

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), service à compétence national rattaché au programme.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	347,00
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	167,00
03 – Renouveau démocratique	0,00
Total	514,00

Le programme comprend 514 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 67,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
20,00	0,38	0,28

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme donné au titre du recrutement pour l'année scolaire 2023-2024.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	30 472 170	33 384 811
Cotisations et contributions sociales	13 715 542	14 459 204
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	7 142 363	7 332 337
– Civils (y.c. ATI)	7 142 363	7 332 337
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	6 573 179	7 126 867
Prestations sociales et allocations diverses	208 390	521 733
Total en titre 2	44 396 102	48 365 748
Total en titre 2 hors CAS Pensions	37 253 739	41 033 411
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Il est prévu le versement de 0,29 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) à 20 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	35,38
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	36,08
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,70
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,13
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,53
Impact du schéma d'emplois	3,73
EAP schéma d'emplois 2023	1,46
Schéma d'emplois 2024	2,26
Mesures catégorielles	0,79
Mesures générales	0,24
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	0,21
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,21
GVT positif	0,69
GVT négatif	-0,48
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,60
Indemnisation des jours de CET	0,15
Mesures de restructurations	0,00

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° Justification au premier euro
368

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
	0,45
Autres variations des dépenses de personnel	0,10
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,08
Autres	0,02
Total	41,03

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » à hauteur de -0,53 M€ comprend :

- -0,46 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- -0,05 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle ;
- -0,01 M€ pour le versement de la « prime pouvoir d'achat » (versement unique en 2023).

Les « Mesures générales » comprennent la prise en compte de la variation du point d'indice de la fonction publique (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023), qui génère une extension en année pleine de +0,2 M€.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » à hauteur de +0,45 M€ se compose de +0,45 M€ de rappels sur exercice antérieur.

Par ailleurs, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de +0,03 M€ au bénéfice de 43 agents.

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -0,48 M€, hors CAS « Pensions », est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (-1,2 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »).

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors CAS « Pensions », des agents présents a été provisionnée à hauteur de +0,69 M€, soit 1,7 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à +0,21 M€, soit 0,5 % de la masse salariale hors CAS « Pensions ».

Les montants inscrits dans la rubrique « Autres variations des dépenses de personnels » à hauteur de +0,02 M€ correspondent notamment à l'effet en 2024 de la nouvelle instruction des agents contractuels.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	101 701	74 820	121 180	88 166	61 052	105 474
Catégorie A	62 292	70 407	66 932	49 977	56 967	56 415
Catégorie B	29 618	47 831	44 929	22 597	41 048	39 982
Catégorie C	43 477	39 268	34 013	34 513	33 646	26 950

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						371	742
Relèvement des « bas de grilles » (catégorie B et C)		B et C		07-2023	6	371	742
Mesures statutaires						215 622	215 622
Attribution de 5 points d'indice		Toutes		01-2024	12	156 398	156 398
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels		Toutes		01-2024	12	59 224	59 224
Mesures indemnitaires						572 329	572 329
Poursuite de l'introduction d'une part variable systématique pour les agents contractuels de catégorie A+ et A		A+ et A		01-2024	12	177 755	177 755
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C		B et C		01-2024	12	21 675	21 675
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A		A		01-2024	12	39 000	39 000
Revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie A		A		01-2024	12	131 000	131 000
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique		A+		01-2024	12	202 899	202 899
Total						788 322	788 693

0,79 M€ de mesures catégorielles sont intégrées au programme 368 en PLF 2024, dont :

- 0,16 M€ au titre de l'attribution de 5 points d'indice ;
- 0,06 M€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels ;
- 0,02 M€ au titre de la poursuite de la mise en place d'un complément indemnitaire annuel pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C ;
- 0,18 M€ au titre de la poursuite de l'introduction d'une part variable systématique dans le régime de rémunérations des agents contractuels de catégorie A+ et A ;
- 0,17 M€ au titre du relèvement du complément indemnitaire annuel et de la revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A ;
- 0,20 M€ au titre de la revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) est portée par le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° Justification au premier euro
368

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action**ACTION (68,4 %)****01 - Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	33 074 400	0	33 074 400	0
Crédits de paiement	33 074 400	0	33 074 400	0

EFFECTIFS	
Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	35
Catégorie A	278
Catégorie B	24
Catégorie C	10
Total	347

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	33 074 400	33 074 400
Rémunérations d'activité	22 437 372	22 437 372
Cotisations et contributions sociales	10 297 730	10 297 730
Prestations sociales et allocations diverses	339 298	339 298
Total	33 074 400	33 074 400

Cette action regroupe les moyens affectés :

- au Centre interministériel de services informatiques relatifs au ressources humaines (CISIRH) ;
- à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

ACTION (31,6 %)**02 - Pilotage des actions de modernisation (DITP)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	15 291 348	0	15 291 348	0
Crédits de paiement	15 291 348	0	15 291 348	0

EFFECTIFS	

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° Justification au premier euro
368

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	66
Catégorie A	92
Catégorie B	7
Catégorie C	2
Total	167

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	15 291 348	15 291 348
Rémunérations d'activité	10 947 439	10 947 439
Cotisations et contributions sociales	4 161 474	4 161 474
Prestations sociales et allocations diverses	182 435	182 435
Total	15 291 348	15 291 348

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP).

Elle conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

ACTION

03 - Renouveau démocratique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Cette action, créée en 2023, n'a pas été utilisée compte tenu de la faible volumétrie en emplois et en masse salariale. Les emplois concernés sont rattachés à l'action 02 en 2023 et en 2024.